

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 25 mai à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER, Myriam PISANO, Gisèle LAMARE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Anissa BRIKH, Catherine CLAYEUX, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Imann EL MOUSSAFER, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Frédéric ROUSSE..

Avaient donné pouvoir : Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Vincent FREARD à Gisèle LAMARE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Gilles PERRIN à Claude MONNIER, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Frédéric ROUSSE à Anaïs MONNIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 10 mai 2023	Le 10 mai 2023	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	39

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean LOCATELLI est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

2023-03-07 Centre aquatique intercommunal – modification du temps horaire hebdomadaire pour deux postes d'adjoint technique
Rapporteur : Robert NATALE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale
Vu la délibération n°2019-06-19 relative à la prise de compétence du centre aquatique
Vu les délibérations créant les postes nécessaires au bon fonctionnement du centre aquatique intercommunal

Pour le bon fonctionnement du centre aquatique intercommunal, il est nécessaire de modifier le temps horaire hebdomadaire des deux postes d'adjoint technique à temps non complet à 28/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2023

Il convient de modifier les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet à 28/35^{ème} en 2 postes d'adjoint technique à temps non complet à 30/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2023

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider la modification du temps horaire hebdomadaire de 2 postes d'adjoint technique à temps non complet à 30/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2023
- D'autoriser le Président :
 - à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes
 - à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

MARDI 30 MAI 2023

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

